FICHE FORMATION

TRANSMISSION DE MON ENTREPRISE : ANTICIPER, SECURISER, OPTIMISER

LIEUX ET DATES

COMMERCY : 27/11 et 02/12/2025
BELLEVILLE SUR MEUSE : 09 et 11/12/2025
MONCEL LES LUNEVILLE : 16 et 18/12/2025

OBJECTIF(S)

Être en mesure de transmettre son patrimoine professionnel et privé en optimisant la fiscalité, l'organisation juridique des biens, en préservant son pouvoir d'achat et son autonomie de décision et en assurant la pérennité de l'entreprise.

PROGRAMME

Définir la consistance, la propriété et la valeur de son entreprise agricole.

De quoi est composée mon entreprise ? Ses biens professionnels, ses dettes, son support foncier, ses droits administratifs, ses salariés…

Comment déterminer la valeur de mon entreprise ?

- Déterminer les points forts, les faiblesses, les ressources de mon exploitation dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux...
- Valeur patrimoniale, valeur de rentabilité et valeur de reprenabilité

A qui appartient cet outil de travail ? Qui décide ?

Fiscalité d'une transmission de l'entreprise : Principes de taxation, possibilités d'optimisation, nécessité d'une réflexion anticipative

Optimiser la transmission de son entreprise.

Organisation de la transmission du foncier :

- Principes du statut du fermage
- Intérêt d'une société foncière (GFA, SCI)

Aspects juridiques et financiers de la transmission :

- Transmissibilité des droits et contrats de production
- Parcours installation, plan d'entreprise, accord de financement bancaire.
- Autorisation d'exploiter, droit de préemption de la Safer et loi Sempastous

Optimisation juridique par la mise en société : Intérêt, coût, délais

Acteurs de la transmission et éventuellement de l'installation à connaître, chronologie et méthodologie

Optimisation des pensions de retraites : Âges légaux, décotes, surcotes

Réalisation par les stagiaires d'un plan d'action individuel à court et moyen terme en lien avec les thématiques de la journée.

Appréhender les impacts sur l'entreprise des règles juridiques et fiscales régissant le patrimoine global de l'exploitant.

Conséquences sur la transmission de l'entreprise du statut juridique du couple (mariage, PACS, concubinage).

Conséquences des changements des ressources financières sur son pouvoir d'achat

Conséquences pour l'entreprise des règles successorales obligatoires.

Prise en compte dans la transmission de l'entreprise de la fiscalité successorale.

Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109
SIRET 783 329 501 00036 – APE 6920Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41.54.01016.54 auprès du préfet de région de Lorraine
www.cerfrance-adheo.fr

CONTACT
Stéphanie WAEGENAIRE
Tél : 03 83 74.35.10
swaegenaire@adheo.cerfrance.fr

Optimiser la transmission de son entreprise par l'organisation de la transmission de son patrimoine global.

Possibilités d'organiser la protection de son entreprise (testament, aménagement du régime matrimonial, mandat de protection…).

Incidences positives pour l'entreprise des possibilités d'optimisation de la fiscalité patrimoniale (droits de succession et Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)).

Sécurisation de la transmission de l'entreprise part le bon choix du type de donation.

Préservation de son autonomie décisionnelle et de son pouvoir d'achat.

Nécessité de réaliser un bilan de l'entrepreneur avant toute décision.

Identification des acteurs de la transmission : notaires, banquiers, assureurs…

Réalisation par les stagiaires d'un plan d'action individuel à court et moyen terme en lien avec les thématiques de la journée.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e)s agricoles souhaitant transmettre tout ou partie de son exploitation, dans le cadre d'une association, d'un départ à la retraite ou d'une reconversion.

MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges interactifs, exercices pratiques, quiz.
Remise d'un plan d'action individuel qui est complété par chaque stagiaire.
Support Powerpoint avec schémas et exemples. Remise d'un document support aux stagiaires.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation, lors des échanges, des exercices, des quiz et lors de la réalisation du plan d'action individuel. Une évaluation orale en fin de formation permettra de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Frédéric AIGLE, Clément CARPENTIER ou Elodie MERLI, Juristes Cerfrance Adheo
Clémence CLAUDE ou Jean-Philippe VIGNOL, Consultants en gestion de patrimoine Cerfrance Adheo

DURÉE

2 jours (14 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 147 € HT sous réserve de l'accord de financement VIVEA.
Autres publics : 551 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF…))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.

Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109
SIRET 783 329 501 00036 – APE 6920Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41.54.01016.54 auprès du préfet de région de Lorraine
www.cerfrance-adheo.fr

CONTACT
Stéphanie WAEGENAIRE
Tél : 03 83 74.35.10
swaegenaire@adheo.cerfrance.fr